

Chapitre 6 • SITES & ESPACES PROTÉGÉS

6



L'Intérieur Guyanais

*Abattis Cottica
Crique Voltaire
Lucifer Dékou-Dékou
Trinité
Nouragues
Parc amazonien de Guyane*

ABATTIS COTTICA

Les abattis Cottica représentent un ensemble naturel exceptionnel sur le cours moyen du Maroni. La montagne Cottica, un des plus hauts reliefs de Guyane, domine le fleuve Maroni qui est caractérisé dans cette portion par la présence d'une multitude d'îlets et de bras sur une quinzaine de kilomètres.

Vaste espace forestier, la montagne Cottica héberge une succession d'habitats probablement unique en Guyane. Depuis le lit du fleuve jusqu'à la forêt sommitale, la diversité des milieux naturels y est remarquable tant d'un point de vue écologique que paysager. Au pied de la montagne, le fleuve serpente en de multiples méandres noyés au cœur de la forêt primaire. Son rythme est coupé par une impressionnante série de sauts qui se découvrent à la saison sèche pour former un lit intégralement minéral.

Le site possède en outre un intérêt historique et légendaire pour les noirs marrons, esclaves qui ont fui les plantations hollandaises dès la fin du XVII^e siècle. Un de ces groupes, les Bonis, aussi dénommés *Aluku*, s'est approprié le fleuve Maroni au XVIII^e siècle au prix d'une lutte de plus d'un siècle contre les colons hollandais et leurs alliés noirs marrons, les *Ndjukas*. Le territoire des abattis Cottica reste aujourd'hui le symbole de cette lutte initiée par le chef guerrier Boni, fondateur du groupe. Il marque la frontière sud du pays *Aluku* et demeure empreint de pratiques cérémonielles qui sont propres à cette communauté.

La montagne Cottica ainsi que sa frange fluviale présente un bon état général de conservation. Son occupation est limitée ponctuellement à quelques habitations temporaires le long du fleuve. Cependant, l'impact de l'activité minière sur les flancs du mont commence à se faire sentir de façon significative sur le couvert forestier et les cours d'eau, au détriment de ce qui fait actuellement son caractère pittoresque et légendaire.

La remontée du Maroni est une des destinations touristiques majeures de Guyane, au sein de laquelle la traversée des abattis Cottica représente un moment privilégié de découverte de ce paysage fluvial spectaculaire et de la culture *aluku*. Actuellement l'offre d'hébergement est assurée par deux petites structures d'accueil : au village wayana à saut Lessé Dédé en aval et sur l'îlet de Gaan Chton en amont du site.

L'inscription des abattis Cottica à l'inventaire des sites et monuments naturels en 2005 représentait un premier pas pour la reconnaissance du site et de son histoire marquante. Son classement en 2011 affirme son importance sur le plan national, parmi les sites les plus prestigieux du pays. Ce renforcement de la protection du site permettra, en outre, de mieux y encadrer le développement des activités, afin de préserver ses caractéristiques patrimoniales dans le respect des attentes de la communauté locale.



M. Dewynter



O. Tostain



S. Linares / DEAL

infos sur le site

Commune(s) concernée(s)	Papaïchton
Superficie	32 000 hectares
Caractéristique(s) principale(s)	Site fluvial et forêt submontagnarde
Autre(s) dispositif(s) concomitant(s)	Aire d'adhésion du Parc amazonien de Guyane
ZNIEFF	Abattis et montagne Cottica (type 2) - 030030036 Sommets Cottica (type 1) - 030030091
Périmètre d'application de la loi littorale	Non
Régime foncier	Domaine privé de l'État et domaine public fluvial



SITE INSCRIT

SITE CLASSÉ

Date de création 19 décembre 2005

15 décembre 2011

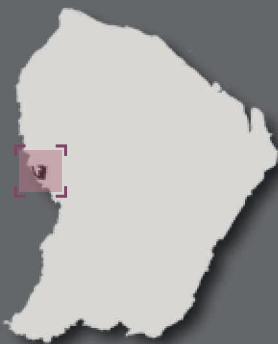
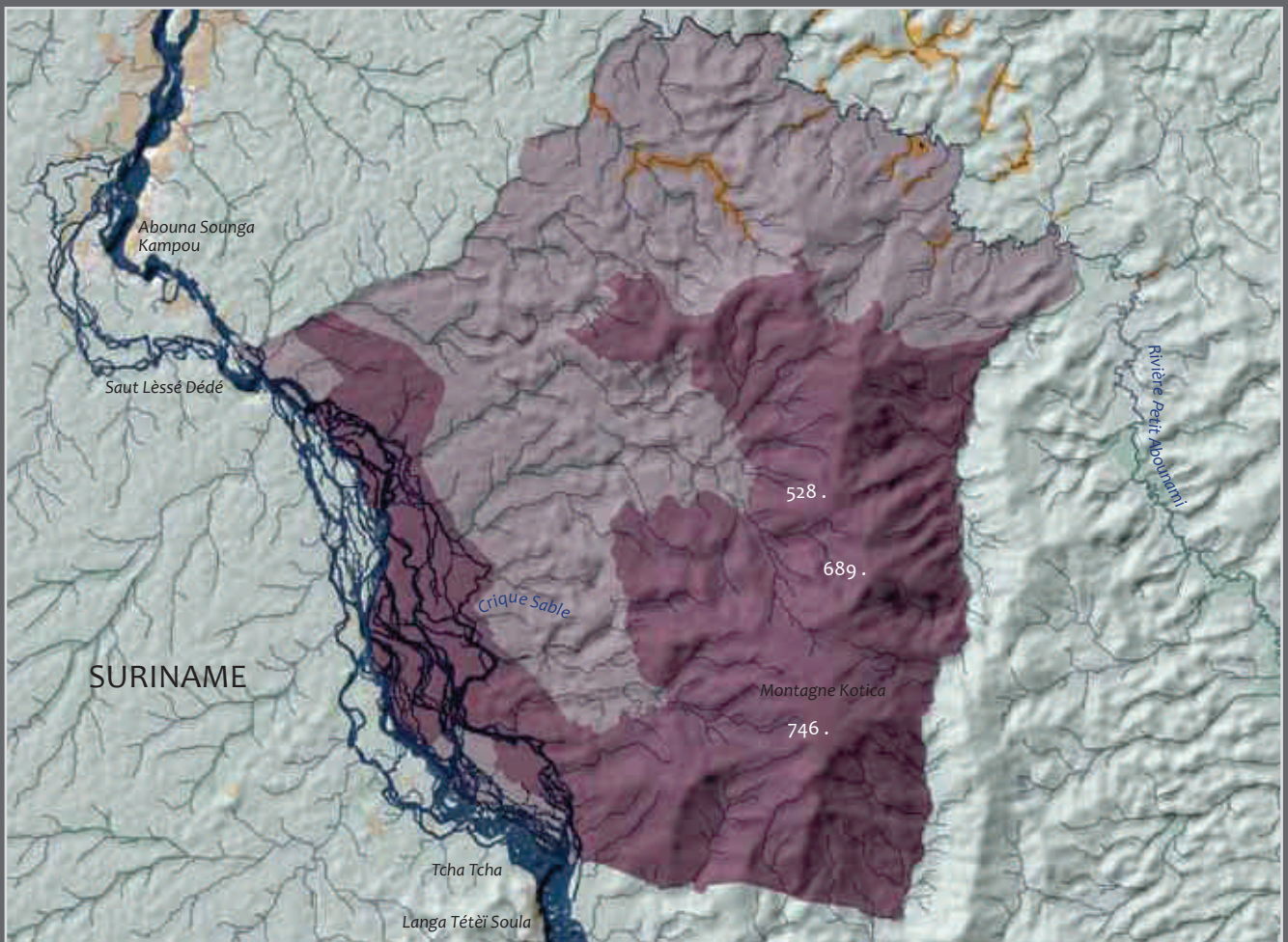
Référence réglementaire Arrêté ministériel MEDD / DNP du 19/12/2005

Arrêté ministériel MEDDTL du 15/12/2011

-  Site classé
-  Site inscrit
-  Secteurs orpaillés



5 km



"Abattis Cottica, Kotika "

Les noms, que l'on peut retrouver aujourd'hui dans les communautés bushinengués, ont souvent été hérités des premiers temps du Maronnage. Cottica est ainsi le nom d'un affluent du fleuve Surinam où se situaient les habitations dont est originaire la communauté *Aluku / Boni*. Aujourd'hui Cottica est resté le nom d'un village *Aluku* et celui du secteur immédiatement en aval du village, " les abattis Cottica ", où se trouvent des cultures sur abattis à proximité des sauts. Kotika en est une orthographe créole introduite plus récemment par l'Institut Géographique National. Cette appellation des abattis Cottica n'est pas utilisée par la communauté qui privilégie " *Soula eni* " ce qui signifie " dans les sauts ".



CRIQUE VOLTAIRE

Située sur la commune de Saint-Laurent du Maroni, la crique Voltaire est un cours d'eau d'une trentaine de kilomètres qui s'écoule dans le bassin du Maroni. Cet affluent de la rivière Sparouine rencontre, dans sa partie amont, des roches dures (granites, migmatites...) formant une étroite vallée encaissée et affleurant sous la forme de deux séries de cascades, parmi les plus connues de Guyane.

Outre leur caractère exceptionnel, ces entités géomorphologiques s'insèrent dans un environnement remarquable. Vierge de toute exploitation forestière, le site comprend plusieurs habitats d'intérêt écologique et paysager, parmi lesquels des savanes roches dont certaines sont accessibles, ainsi qu'un inselberg localisé dans la partie sud.

Les premières cascades appelées " Chutes Voltaire ", parcourent 35 mètres de dénivelé sur une longueur de 200 mètres. Larges d'une dizaine de mètres en amont, elles s'élargissent rapidement sur une vaste paroi rocheuse avant de se scinder en deux bras séparés par un îlot forestier. Le bras droit, abrupt et étroit, présente en saison des pluies un régime torrentiel. Le gauche, plus ouvert, comporte une succession de petites dénivellations et de vasques creusées dans la roche. Ils se rejoignent pour former une crique sableuse et cristalline abritant une riche biodiversité : plus de 65 espèces de poissons y ont été inventoriées.

Près de cinq kilomètres en amont, cette crique, encaissée dans un lit de roche ponctué de sauts, s'ouvre sur une seconde série de chutes baptisée " Chutes du Vieux Broussard ". Longues de 500 mètres, elles offrent à partir d'un vaste bassin, une succession de paysages très

diversifiés.

L'ensemble constitué par le bassin versant et les chutes de la crique Voltaire est inscrit parmi les sites du département de la Guyane depuis 2000. Le périmètre ainsi protégé recouvre une ZNIEFF de type 2.

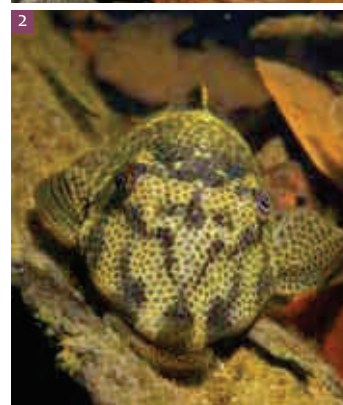
Cette zone ne présentant pas de potentialité aurifère avérée n'a pas encore souffert d'une quelconque exploitation minière. De ce fait, la simple inscription du site, couplée à une propriété domaniale, reste suffisante pour assurer sa préservation.

Les enjeux portent essentiellement sur une meilleure valorisation et une gestion raisonnée du site qui permettront qu'à terme l'augmentation touristique ne nuise pas à son intégrité.

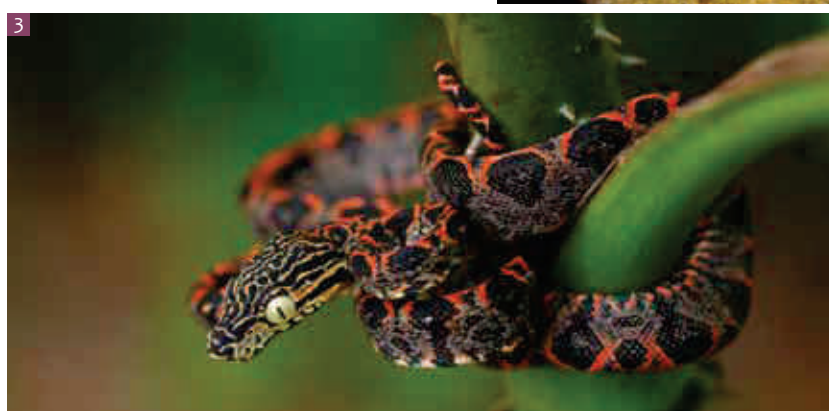
►Trois espèces observées aux chutes Voltaire.
1) L'étrange Guacharo (*Steatornis caripensis*), un oiseau cavernicole découvert en Guyane en 2011.
2) *Hypostomus gymnorhynchus* et 3) le Boa amazonien (*Corallus hortulanus*)



S. Uniot



F. Melki



M. Dewynter

infos sur le site

Commune(s) concernée(s)	Saint-Laurent du Maroni
Superficie	18 000 hectares
Caractéristique(s) principale(s)	Sauts et seuils rocheux de rivière, rapides, forêts basses d'inselbergs, forêts marécageuses, savanes-roches
Autre(s) dispositif(s) concomitant(s)	Aucun
ZNIEFF	Montagne Sparouine (type 2) - 030030067 Cascades et crique Voltaire (type 2) - 030120028
Périmètre d'application de la loi littorale	Non
Régime foncier	Domaine privé de l'État

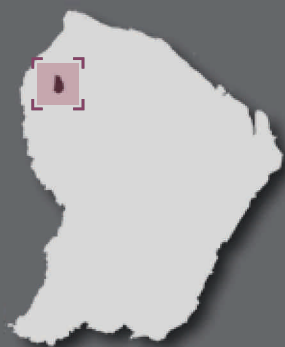
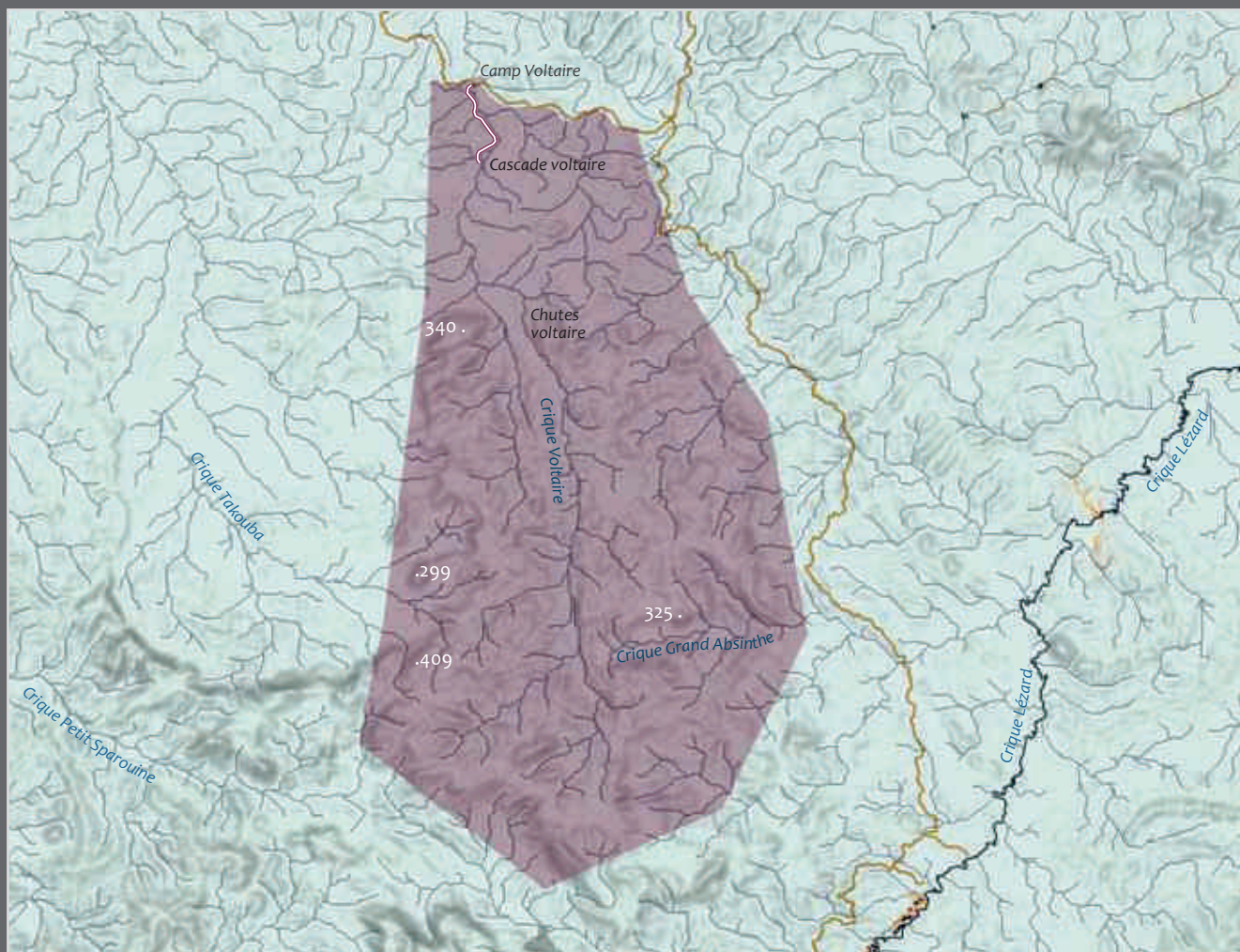


Date de création 20 décembre 2000
Référence réglementaire Arrêté ministériel MATE / DNP du 20/12/2000

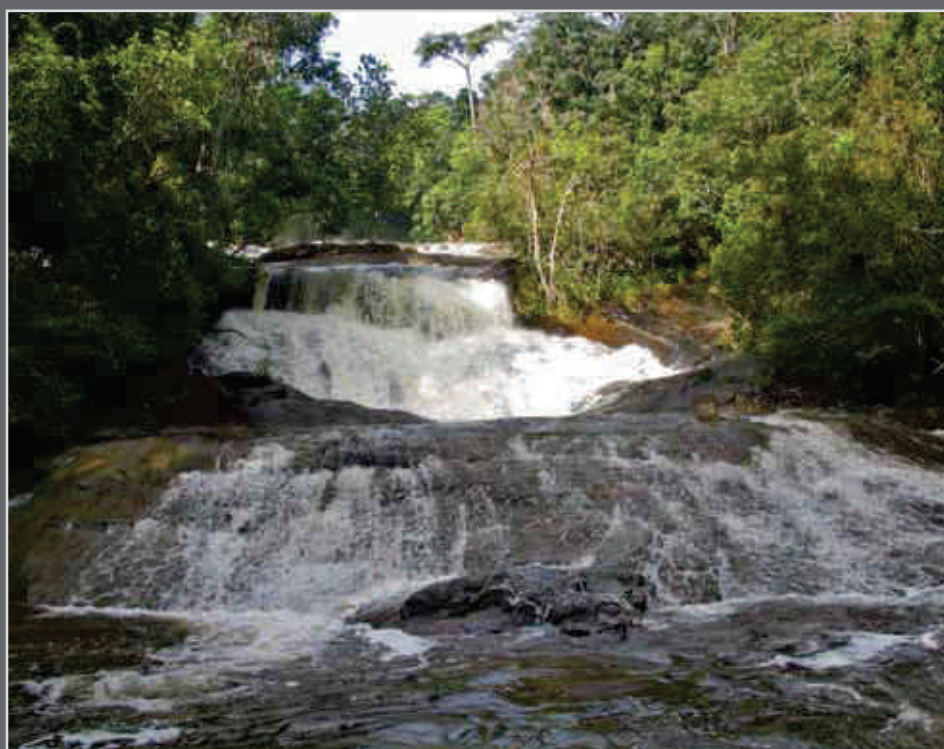
SITE INSCRIT



5 km



Situé à 70 km de piste de Saint-Laurent, la crique Voltaire est l'un des sites touristiques majeurs de l'ouest guyanais. Les visiteurs peuvent se restaurer et passer la nuit au sein de l'auberge localisée au départ d'un layon aménagé de 3,3 km qui offre, en une heure et demie de marche, un accès aisé aux premières chutes et à deux carbet. Cette première promenade fait partie des itinéraires de promenades et de randonnées du Conseil Général. Les deuxièmes chutes restent d'un accès plus confidentiel réservé aux randonneurs confirmés et à même de s'orienter en forêt.



S. Linares

LUCIFER DÉKOU-DÉKOU

La réserve de Lucifer Dékou-Dékou est la plus grande réserve biologique de France. Le contexte de cette réserve est très différent des autres espaces protégés de la Guyane, car une importante activité minière d'orpaillage et d'exploration existait antérieurement à sa création. Un gisement potentiel d'or primaire a été localisé au pied même du massif de Dékou-Dékou. Se posait alors le problème de définir un zonage de la réserve prenant en compte des activités qui ne sont pas conciliables sur le même territoire.

Dans le cadre des discussions pour la définition du SDOM, un accord a été trouvé avec les sociétés titulaires des permis miniers afin de définir des limites n'empiétant pas sur les Montagnes de Lucifer et Dékou Dékou. Ces deux zones de protection, l'une au nord englobant le massif de Lucifer (36 383 ha) et l'autre au sud englobant le massif de Dékou Dékou (27 990 ha) constituent la Réserve Biologique Intégrale de Lucifer Dékou Dékou d'une surface totale de 64 373 ha.

Le principal intérêt écologique de cette région réside dans ses deux plateaux isolés, culminant à plus de 500 m. La réserve est gérée par l'Office National des Forêts avec comme objectif principal de gestion la conservation forte de ces habitats forestiers sub-montagnards et des forêts de pente de 400 à 500 m d'altitude. Ces forêts constituent des zones prioritaires pour la conservation de ces types d'habitat à l'échelle de la Guyane. L'acquisition de données sur la répartition de la faune et de la flore de ces deux massifs permet d'optimiser cette gestion.

L'activité minière (légitime et illégitime) dans les vallées entre les deux noyaux de la réserve entraîne une dégradation des rivières, des forêts sur sols hydromorphes et des forêts sur roches éruptives. Les plateaux de Lucifer et de Dékou-Dékou entretiennent des échanges permanents de faune et de flore avec les forêts de pente et de piémont. Leurs écosystèmes dépendent donc étroitement du bon état de santé des forêts de basse altitude, qui sont de surcroît susceptibles d'assurer un lien fonctionnel entre les deux

noyaux de la RBI. Ce territoire à vocation à être le champ privilégié d'études sur la dynamique de reconstitution des espaces ayant été détériorés par l'exploitation aurifère couplée à une démarche volontariste et encadrée des miniers vers une gestion la plus respectueuse possible de l'environnement, allant jusqu'à des actions de réhabilitation.

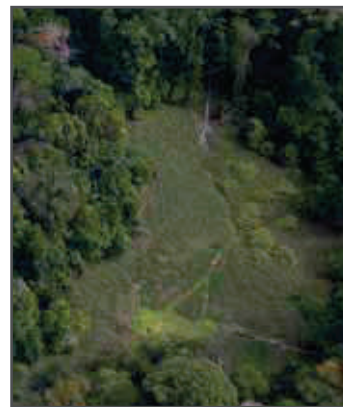
Les communautés de grands mammifères, de chauves-souris, d'oiseaux, d'amphibiens et de reptiles ont été étudiées selon des protocoles éprouvés et permettent une mise en perspective des résultats.

À ce jour, après plusieurs missions, le nombre d'espèces d'oiseaux du plateau de Lucifer s'élève à 199 espèces ; les chauves-souris sont représentées par 39 espèces ; le nombre d'espèces de serpents est de 21 dont une nouvelle espèce pour le plateau des Guyanes (*Umbrivaga pygmaea*). Enfin, le nombre d'espèces d'Amphibiens du plateau de Lucifer s'élève à 39. Cette diversité paraît a priori plus faible que celle d'autres sites forestiers bien étudiés (54 espèces d'Amphibiens sur un site de la réserve naturelle de la Trinité, 65 espèces sur un site de la réserve des Nouragues).

Sur le plan de l'avifaune, l'intérêt du plateau de Lucifer ne semble pas résider dans une richesse exceptionnelle, mais plutôt dans la présence de quelques espèces sub-montagnardes dont la répartition en Guyane est fragmentée et qui sont bien représentées ici : Pic or-olive, Araponga blanc, Oxyrhynque huppé, Tyranneau nain, Tangara cyanictère, Tangara orangé.

À noter que l'Oxyrhynque huppé et le Tyranneau nain sont tous deux endémiques du plateau des Guyanes. La présence de ces populations justifie à elle seule la préservation de la forêt du plateau de Lucifer.

Différentes missions botaniques ont également eu lieu ces 20 dernières années dans la région de Paul-Isnard, de Citron et des massifs montagneux de Lucifer et de Dékou-Dékou. Plusieurs centaines de spécimens ont fait l'objet de récolte, d'identification voire de description. Actuellement, la flore de cette vaste région compte 1 005 espèces de plantes vasculaires soit plus de 20 % des espèces connues en Guyane. Parmi celles-ci, on distingue 700 Magnoliopsides (Dicotylédones), 111 Liliopsides (Monocotylédones), 21 espèces de mousses, 6 Hépatiques et 9 Lycophytes. Enfin, la moitié des espèces de fougères de Guyane se retrouvent dans la réserve biologique : 148 sont présentes sur les massifs de Lucifer et de Dékou-Dékou.



• M. Dewynter

infos sur le site

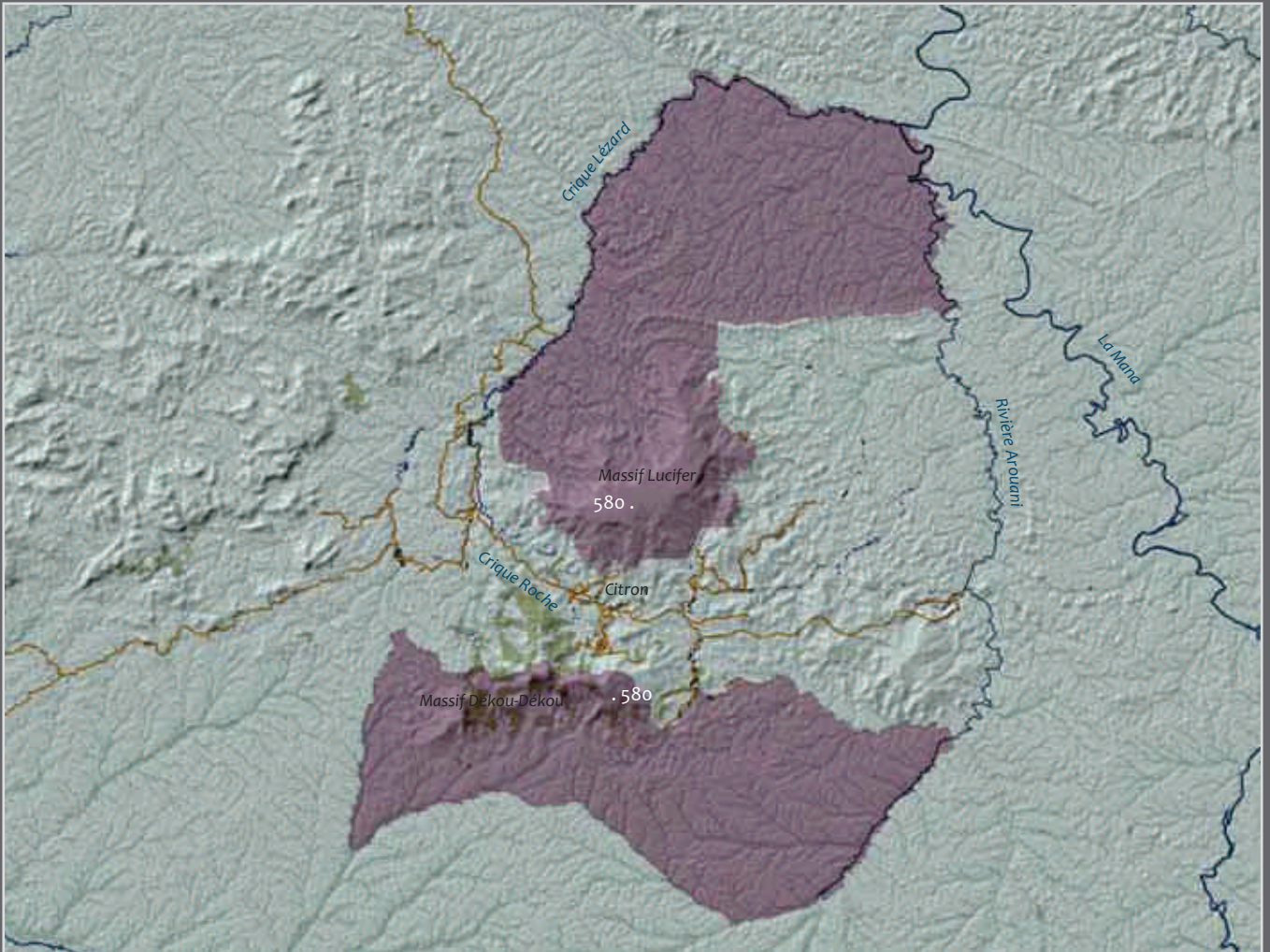
Commune(s) concernée(s)	Apatou et Saint-Laurent du Maroni
Superficie	110 700 hectares
Caractéristique(s) principale(s)	Forêt submontagnarde et Forêt primaire
Autre(s) dispositif(s) concomitant(s)	Aucun
ZNIEFF	Massifs Lucifer et Dékou-Dékou (type 2) - 030120029 Massif Dékou-Dékou (type 1) - 030300002 Massif Lucifer (type 1) - 030300001
Périmètre d'application de la loi littorale	Non
Régime foncier	Domaine privé de l'État

RÉSERVE BIOLOGIQUE INTÉGRALE

Date de création	27 juillet 2012
Référence réglementaire	Arrêté ministériel du 27 juillet 2012



5 km



Ci-contre : vue aérienne du plateau de Lucifer dont les flancs plongent brutalement de 500 m vers la large vallée de la crique Roche. De l'autre côté de la vallée, largement exploitée pour son potentiel aurifère, se dessine la silhouette du massif Dékou-Dékou, dont les flancs abruptes sont colonisés par des grandes cambrouzes impénétrables. À gauche, en haut : *Tretioscincus agilis*; en bas : mare sommitale de Lucifer en saison sèche.



TRINITÉ

Située à une centaine de kilomètres de la côte, au sud-ouest du barrage de Petit Saut, la réserve naturelle de la Trinité est la plus inaccessible des réserves de Guyane. Aucune route ou piste n'y mène. Les criques qui la parcourent sont sauvages, encombrées par la végétation et barrées de sauts infranchissables le long desquels il faut haler les pirogues. L'hélicoptère reste alors le seul moyen d'atteindre ce territoire forestier de 76 000 ha.

La réserve tient son nom des Monts de la Trinité, qui forment une chaîne séparant les bassins de la Mana et du Sinnamary. Ces montagnes offrent des panoramas saisissants, comme la Roche Bénitier, inselberg tout en rondeur dont les parois abruptes de granite émergent de la forêt. L'intérêt de la flore et de la faune complète la beauté de ces paysages.

À l'image de la Guyane, les habitats de forêt dense sempervirente de basse altitude - qui abritent l'essentiel de la biodiversité guyanaise - sont largement dominants. Ainsi, la réserve héberge plus de 35% des espèces de flore et de faune vertébrée de Guyane. En outre, la réserve regorge d'habitats originaux à forte valeur patrimoniale, liés pour la plupart aux reliefs : forêts de moyenne altitude, savanes roches, mares d'inselbergs, abris sous roche... Ces habitats abritent une faune et une flore originale comme certaines Utriculaires et Orchidées. Ceci explique, entre autres, la forte proportion d'espèces déterminantes ZNIEFF et protégées présentes dans la réserve, lesquelles sont souvent inféodées aux habitats patrimoniaux.

Ce patrimoine vivant est complété par des vestiges archéologiques (i.e. abri sous roche) et des formations géologiques qui valent à la réserve d'être inscrite aux inventaires des sites archéologiques et géologiques de France.

Étant donné l'excellente naturalité de la réserve, son isolement, son étendue et sa grande diversité de flore et de faune, deux enjeux principaux ont été identifiés au sein des plans de gestion quinquennaux successifs de la réserve : garantir la conservation de cette zone et en faire un site de référence pour la connaissance du patrimoine. L'enjeu de conservation est favorisé par le contexte : la région est naturellement inaccessible, ne recèle pas d'or et son réseau hydrographique n'est quasiment pas dépendant du reste de la Guyane. De plus, la réserve jouxte, au nord, une forêt non-exploitable gérée par l'ONF et, au sud, la zone cœur du parc amazonien de Guyane. Enfin, depuis la création de la réserve, l'accès à ce territoire est strictement réservé aux seules personnes participant aux activités de la réserve.

L'enjeu de connaissance du patrimoine nécessite en revanche de lourds moyens logistiques et humains - et donc financiers - que ne peut, seule, mobiliser la réserve. Au-delà des missions biennuelles d'inventaire, la réserve, qui dispose désormais d'une infrastructure idéale pour héberger des équipes techniques et scientifiques, souhaite donc développer les partenariats pour devenir un site témoin de référence, complémentaire des Nouragues.

L'essentiel de la faune forestière de Guyane se retrouve dans la réserve de la Trinité. Les grands primates comme le Hurleur roux et l'Atèle noir y abondent notamment. La présence des chaos rocheux et des grottes autour de l'inselberg attirent en outre une faune originale : Coq-de-roche et chauves-souris troglodytes comme cette *Natalus tumidirostris* peuvent ainsi être observés aux alentours immédiats des massifs rocheux.



... M. Dewynter

infos sur le site

Commune(s) concernée(s)	Mana et Saint-Élie
Superficie	76 000 hectares
Caractéristique(s) principale(s)	Forêt primaire, inselbergs et forêt submontagnarde
Autre(s) dispositif(s) concomitant(s)	Monuments historiques : Site archéologique de la montagne de la Trinité (IMH du 20/12/2000)
	Montagnes de la Trinité (type 2) - 030120033
	Inselberg et mont tabulaire de la Trinité (type 1) - 030030024
	Criques Baboune et Aya (type 1) - 030030074
	Crique Grand Leblond (type 1) - 030030075
Périmètre d'application de la loi littorale	Non
Régime foncier	Domaine privé de l'État



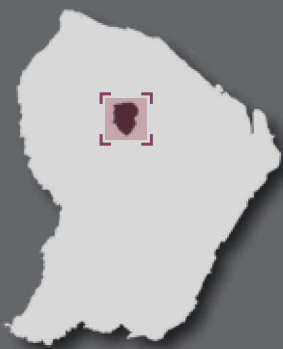
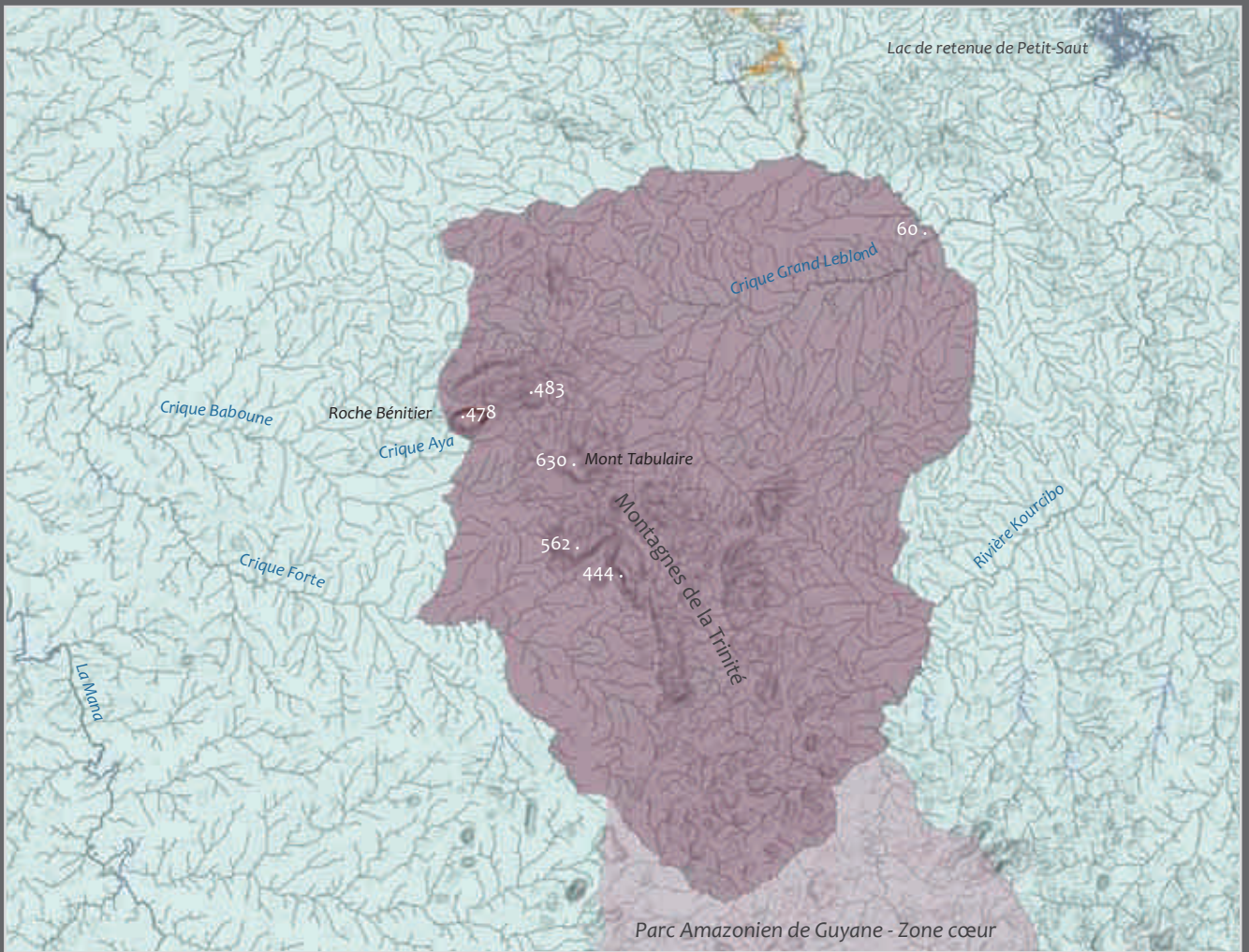
RÉSERVE NATURELLE NATIONALE

Date de création 6 juin 1996

Référence réglementaire Décret ministériel n°96-491 du 06/06/1996



5 km



M. Dewynter

NOURAGUES

La réserve naturelle des Nouragues située au cœur de la forêt tropicale Guyanaise est la deuxième plus grande réserve naturelle française terrestre par sa superficie.

Ses quelque 105 000 hectares s'étendent entre les fleuves Approuague et Comté, à une centaine de kilomètres du littoral.

Cette réserve a été créée en 1995, pour protéger un vaste secteur de forêt tropicale. En raison de la présence de deux stations scientifiques, la création de la réserve naturelle répondait également au souhait de consacrer un espace protégé à l'étude du fonctionnement des écosystèmes forestiers et de mettre en place une interface entre le monde de la recherche et celui de la conservation. Pour répondre à ces différents objectifs, la réserve comprend trois zones : l'une, la plus vaste, n'accueille aucune activité, tandis que les deux autres sont vouées respectivement à la recherche scientifique et à l'accueil du public. Le CNRS mène aux Nouragues de multiples travaux sur le fonctionnement de l'écosystème forestier et accueille des chercheurs venus du monde entier.

En liaison avec les chercheurs, les animateurs de la réserve participent à la vulgarisation des connaissances sur l'écosystème forestier et sensibilisent le public, notamment scolaire, à la protection de l'environnement.

Protégeant un vaste secteur de forêt tropicale et les espèces qui l'occupent, la Réserve des Nouragues est une référence à l'échelle mondiale pour l'étude des forêts tropicales humides.

Sa faune, sa flore, ainsi que la mosaïque de milieux rencontrés en font un site exceptionnel, considéré comme un haut lieu de biodiversité.

Depuis sa création la Réserve a effectué des successions d'inventaires faunistiques et floristiques permettant d'avoir un bon état des lieux de la biodiversité. La réserve s'est aussi engagée dans l'inventaire de groupes taxonomiques peu connus en Guyane tels que les insectes.

Grâce à cet état des lieux de la biodiversité, la réserve est devenue un site pilote pour la mise en place de suivis à long terme des écosystèmes forestiers : elle se positionne donc comme un observatoire permanent de l'impact des changements globaux sur la biodiversité. Ainsi plusieurs suivis (amphibiens, oiseaux communs, chauves-souris, placettes botaniques permanentes) sont menés.

Chargé d'histoire, le territoire des Nouragues a été marqué par la présence des amérindiens " Norak " auxquels la réserve doit son nom. Les Nouragues ont ensuite été témoins de l'exploitation du bois de Rose, de la gomme de balata et de l'or.



... M. Dewynter

infos sur le site

Commune(s) concernée(s)	Régina et Roura
Superficie	106 000 hectares
Caractéristique(s) principale(s)	Forêt primaire
Autre(s) dispositif(s) concomitant(s)	Aucun
ZNIEFF	Nouragues (type 2) - 030120038 Montagnes Balenfois (type 1) - 030030023 Crique Arataye (type 1) - 030030071
Périmètre d'application de la loi littorale	Non
Régime foncier	Domaine privé de l'État



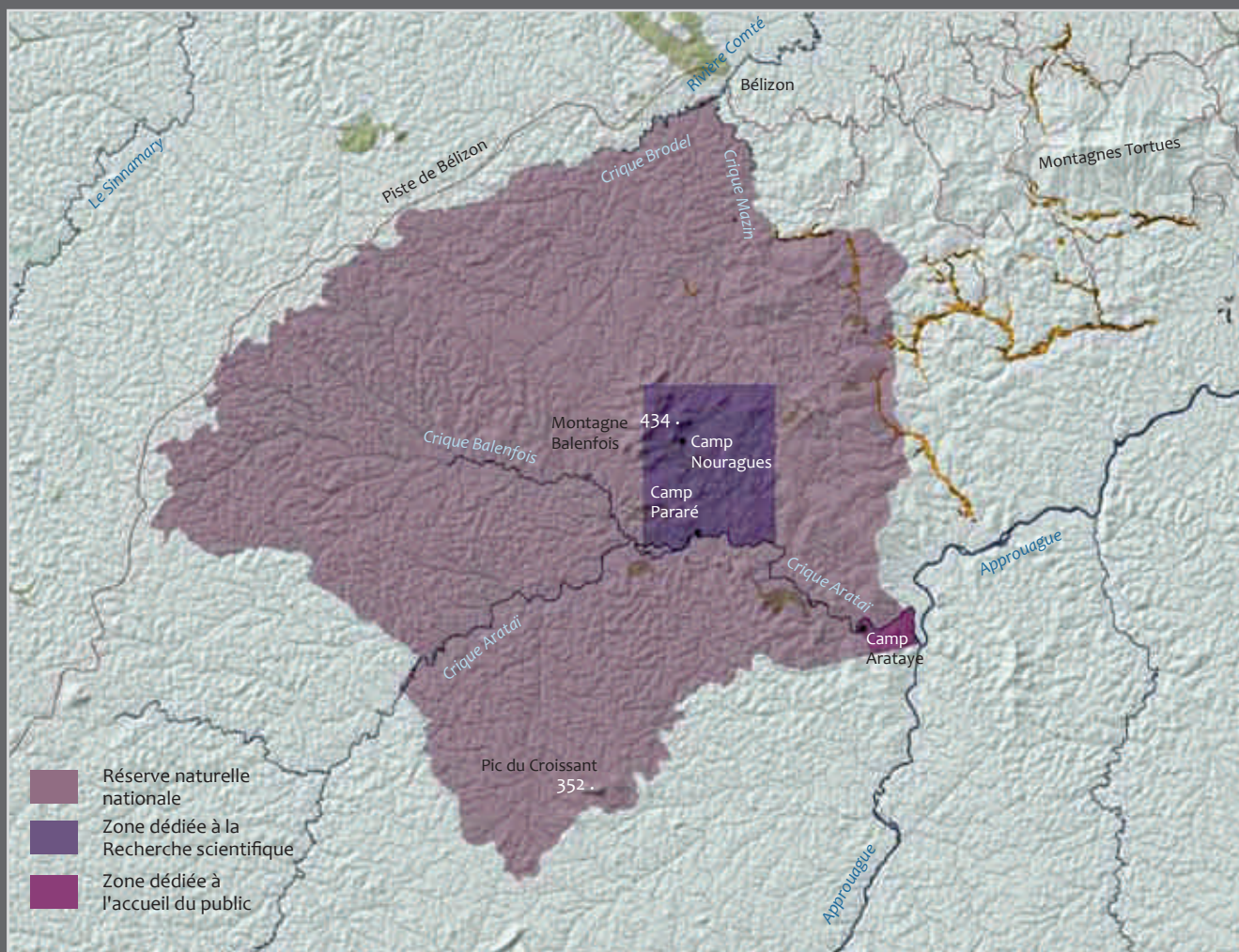
RÉSERVE NATURELLE NATIONALE

Date de création 18 décembre 1995

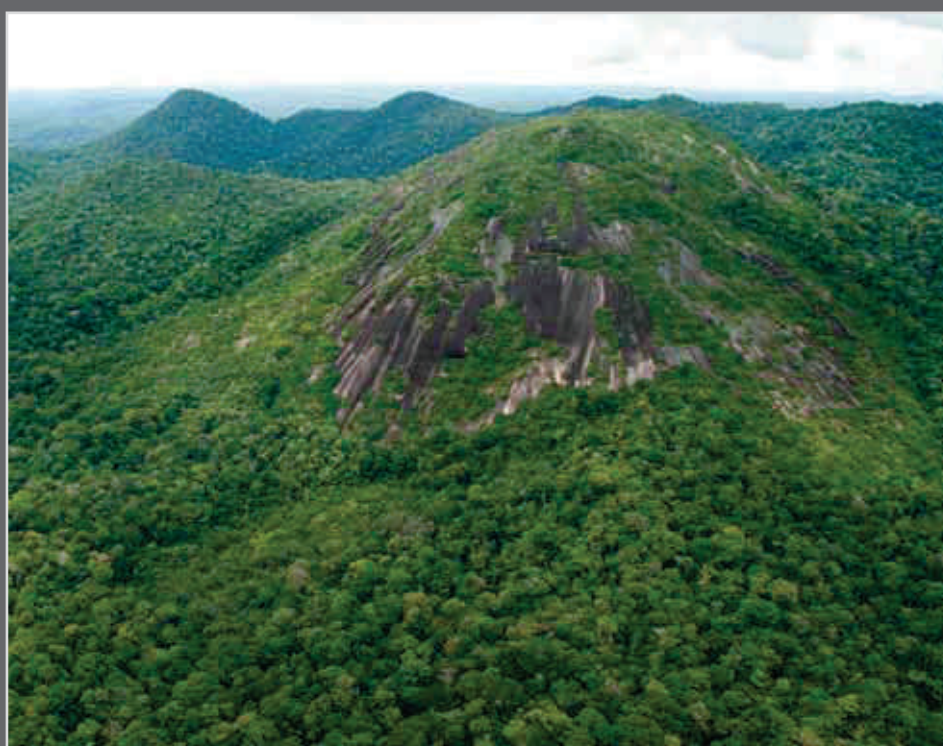
Référence réglementaire Décret ministériel n° 95-1299 du 18/12/1995



10 km



Cette montagne rocheuse émergeant de la forêt est un Inselberg. La végétation basse et broussailleuse de ces affleurements granitiques est adaptée à des conditions écologiques rigoureuses (quasi absence de sol, sécheresse intense périodique, ruissellement important en saison des pluies, température très élevée de la roche pendant l'ensoleillement). Tout un cortège d'espèces animales est associé à ces grands dômes rocheux.



M. Dewynter

PARC AMAZONIEN DE GUYANE

Préserver un espace d'intérêt mondial

Le Parc amazonien de Guyane a été créé en 2007 par décret ministériel. Il est géré par un établissement public. Difficile d'accès, ce parc national de 34 000 km² est situé dans le centre et le sud de la Guyane. Il couvre le haut des bassins versants des plus grands fleuves guyanais, dont le Maroni et l'Oyapock, respectivement frontaliers avec le Suriname et le Brésil.

Le Parc amazonien de Guyane est en grande partie constitué d'une forêt amazonienne d'une valeur écologique exceptionnelle et en bon état de conservation. Il abrite une des zones les plus riches de la planète en termes de biodiversité. Plus grand parc national de France et de l'Union européenne, il est frontalier du *Parque Nacional Montanhas do Tumucumaque* au Brésil, avec qui il contribue à former l'un des plus grands espaces protégés du monde tropical.

La diversité des cultures

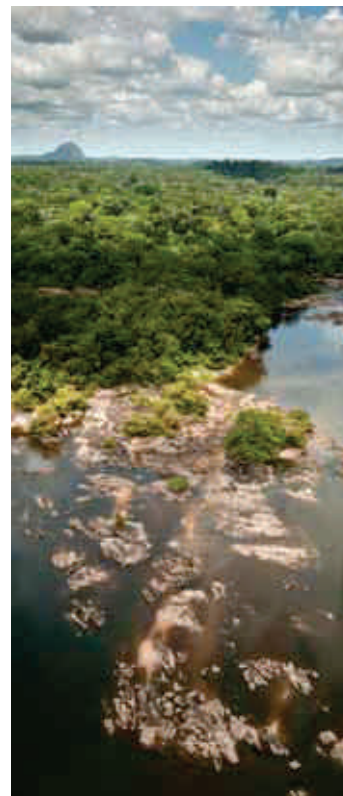
Le Sud de la Guyane est principalement habité par des Amérindiens Wayana, Wayãpi et Teko, des Aluku, des Créoles et des Métropolitains. Cinq communes abritent le territoire du Parc national. Il s'agit de Camopi, Maripa-Soula, Papaïchton, Saül et Saint-Elie. À l'exception de Saint-Elie, ces communes disposent d'une zone de libre d'adhésion de 14 000 km² où le Parc national a vocation à soutenir un développement local adapté, respectueux de l'environnement et des modes de vie, en collaboration avec les municipalités et les acteurs des territoires.

Enjeux de conservation

Face aux menaces pesant sur la forêt tropicale, et compte tenu de son rôle vital en tant que régulateur du climat et de réservoir de biodiversité, le Parc amazonien de Guyane constitue un gigantesque conservatoire vivant des richesses des écosystèmes amazoniens. Ce parc national répond aux enjeux de conservation et de protection de milieux forestiers et des sources des fleuves de la Guyane. Il préserve aussi des milieux plus rares, comme les savanes roches, les inselbergs et les monts forestiers de plus de 500 m d'altitude, caractérisés par un taux d'endémisme élevé. Ce vaste patrimoine appartient géographiquement au plateau des Guyanes, qui s'étend du nord du Brésil au Venezuela. L'ensemble constitue une entité remarquable et réputée à l'échelle mondiale en raison de sa biodiversité prodigieuse. Aujourd'hui, la principale menace pesant sur le parc national et ses habitants est l'orpaillage illégal. Ce fléau impacte sévèrement les écosystèmes aquatiques et forestiers, mais aussi les populations qui en subissent directement les conséquences : pollution des eaux, insécurité, trafics, prostitution, pillage des abattis, appauvrissement des territoires de chasse, etc.

Les différents écosystèmes forestiers qui composent les paysages du Parc amazonien de Guyane sont entrecoupés de grands continuums fluviaux. L'eau est omniprésente sur l'ensemble du territoire et fait partie du quotidien de la vie des populations du Maroni et de l'Oyapock, pour lesquelles le fleuve est à la fois source de nourriture, voie de communication, support des usages quotidiens ainsi que de valeurs symboliques et sociales.

Ci-contre, en haut : affleurements rocheux sur la Marouini. En arrière-plan, la roche Koutou. Ci-contre, en bas : Guianacara owrowefi, une espèce qui se limite, en Guyane, aux bassins versants du Maroni et de la Mana.



G. Feuillet / PAG



F. Melki / Biotope

infos sur le site

Commune(s) concernée(s)	Camopi, Maripasoula, Papaïchton, Saint-Élie et Saül
Superficie	• Cœur de parc : 2 030 000 hectares • Enveloppe maximale : 3 390 000 hectares
Autre(s) dispositif(s) concomitant(s)	• Site inscrit des Abattis et de la montagne Cottica • Monuments historiques : Gravures et polissoirs de la Roche Crabe à Camopi (IMH du 08/03/2002); Roches gravées de la crique Marouini à Maripasoula (IMH du 24/08/1995); Roches gravées de l'inselberg Susky (IMH du 8/03/2002); Église Saint-Antoine-de-Padoue à Saül (CLMH du 11/02/1993)
ZNIEFF	35 ZNIEFF
Implantation territoriale du Parc national	Bureaux à Maripa-Soula, Papaïchton, Taluen, Saül, Camopi, Trois-Sauts. Siège à Rémire-Montjoly.
Périmètre d'application de la loi littorale	Non
Régime foncier	Domaine privé de l'État et Domaine public fluvial



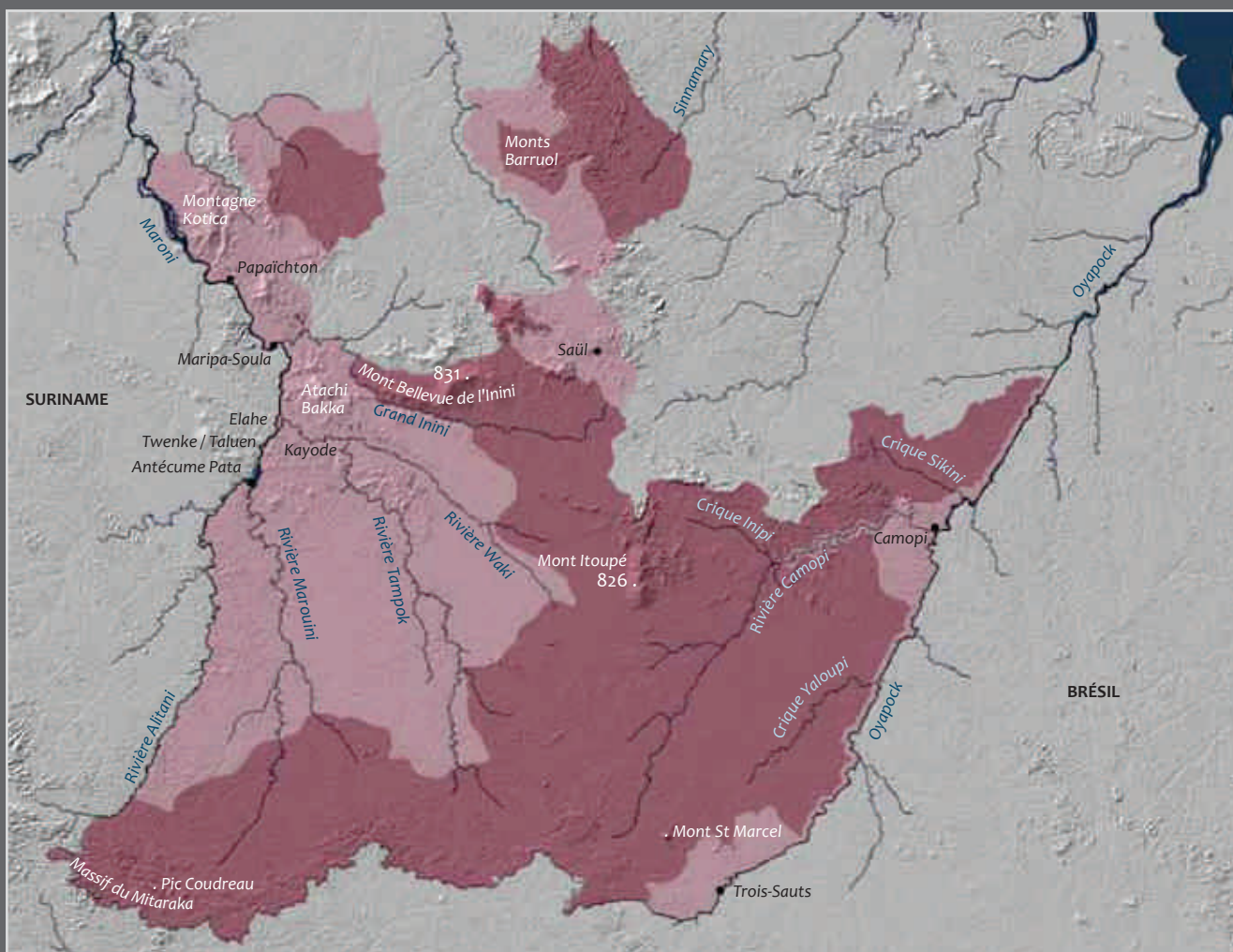
PARC NATIONAL

Date de création 27 février 2007

Référence réglementaire Décret n°2007-266 du 27/02/2007



30 km



Zonage



Le territoire du Parc amazonien de Guyane comporte deux zones distinctes :

Une zone de cœur de 2 millions d'hectares, qui est un espace protégé à réglementation forte, mais adaptée, qui garantit notamment le maintien de la chasse, de la pêche et de la cueillette pour les communautés d'habitants qui tirent une bonne partie de leurs ressources du fleuve et de la forêt.

Une zone de libre adhésion d'une surface de 1,4 million d'hectares, où le parc national n'apporte pas de réglementation particulière : c'est le droit commun qui s'y applique. L'objectif y est de préserver et valoriser les différents patrimoines culturels, de soutenir les initiatives culturelles et de favoriser un développement économique local et adapté, dans le respect de l'environnement et des modes de vie des populations.



La charte des territoires

La charte est une feuille de route qui a pour vocation de guider l'intervention de l'établissement public du Parc amazonien de Guyane et de ses partenaires. Validée par le conseil d'administration, approuvée par décret du Premier Ministre le 28 octobre 2013, la charte est le projet de développement durable adapté et de protection des patrimoines naturels, paysagers et culturels pour les territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane. Il s'agit d'un document contractuel qui peut être signé par les communes souhaitant y adhérer.

Les orientations, objectifs et mesures définis dans la charte sont mis en œuvre de manière partenariale au travers d'actions concrètes, au service des territoires des communes ayant fait le choix d'y adhérer. Le document de la charte est le fruit d'un diagnostic, de réflexions approfondies et de près de 200 réunions de concertation avec tous les acteurs concernés : élus, collectivités locales, autorités coutumières, populations, services de l'État, associations...

Les grandes orientations de la charte :

- Protéger et connaître la nature.
- Connaître et valoriser la richesse culturelle.
- Favoriser un développement endogène adapté et respectueux de l'environnement, par, pour et avec les populations.

Instances

Sur le plan institutionnel et opérationnel, l'établissement public du Parc amazonien de Guyane est doté :

- d'un conseil d'administration, composé de 44 membres, qui valide la politique du Parc national et vote le budget. Il est assisté de deux organes consultatifs : le conseil scientifique et le comité de vie locale. Ce dernier est une émanation des comités d'habitants mis en place dans les bassins de vie.
- de 92 agents permanents répartis entre le siège (Rémire-Montjoly) et trois délégations territoriales (Maroni, Centre, Oyapock). 85% des agents sont issus de recrutements locaux, avec notamment des emplois à forte spécificité : piroguier, layonneur-charpentier, moniteur-forestier, agent de développement local, coordinateur socio-culturel, technicien écologie et police de la nature, etc.

Diversités naturelle et culturelle se côtoient dans le territoire du parc national. Les grands ensembles paysagers induisent une immense diversité floristique et faunistique, tandis que les communautés locales offrent une mosaïque de cultures, de savoirs et savoir-faire.

Ci-contre, de haut en bas : salade-coumarou dans le bassin versant de la Waki ; récolte du wassaï (palmier Pinot) au village de Trois-Sauts ; Pic Coudreau dans le massif du Mitaraka ; diversité de motifs des pangis (pagnes brodés) alukus à Papaïchton.

Page de droite : lever du jour sur l'inselberg Memora dans la région de Camopi.



... G. Feuillet / PAG

G. Longin / PAG

